



## SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE COEUR DU VAR

## REUNION PUBLIQUE sur le DIAGNOSTIC et L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

MARDI 19 JUIN 2012 à 18h  
au siège de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES



## COMPTE-RENDU

## DEROULEMENT

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Cœur du Var, la première réunion publique, consacrée au diagnostic et à l'état initial de l'environnement a été organisée le mardi 19 juin 2012.

Elle a eu pour objectif de présenter l'état des lieux du territoire réalisé depuis près de deux ans et de soulever un certain nombre d'enjeux tant urbains qu'environnementaux.

Une cinquantaine de participants étaient présents lors de cette première réunion publique.

La mobilisation du grand public s'est faite par le biais du journal intercommunal, de la lettre Infos SCoT n°2 distribuée en début du mois et par une campagne d'affichage relayée par les 11 communes. Des invitations avaient été transmises aux acteurs de la société civile et partenaires institutionnels.

La présentation s'est organisée en plusieurs points :

- Introduction par Claude Ponzo, Président de la Communauté de Communes Cœur du Var;
- Présentation de la procédure de SCoT et des démarches d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) et de concertation qui l'accompagnent par Lorea Lasalde de l'agence Aire Publique;
- Présentation d'une synthèse du diagnostic urbain par Alexandre Telliez du bureau d'études Luyton ;
- Présentation d'une synthèse du diagnostic environnemental par Aurélie Nafré du bureau d'études MTDA ;
- Présentation des enjeux issus du diagnostic par Lorea Lasalde de l'agence Aire Publique
- La parole a ensuite été laissée aux participants pour le débat et les questions
- Le Vice Président de la Communauté de communes en charge de l'aménagement du territoire et du SCoT, Gabriel UVERNET, a ensuite conclu.

Le parti a été pris de limiter la présentation à des synthèses des éléments principaux du diagnostic tout en présentant l'analyse faite au regard de l'approche environnementale de l'urbanisme pour laisser au maximum le temps aux participants de s'exprimer.

Considérant que les documents seront mis en ligne et pourront encore faire l'objet de commentaires par la suite. La mise en ligne sur le site web concernera dans un premier temps la présentation du 19 juin 2012 puis dans un second temps les rapports diagnostic et état initial de l'environnement.

## INTRODUCTION

Début de la séance à 18h15.

Claude Ponzo introduit la séance remerciant, pour leur présence, les maires, élus, représentants des bureaux d'étude et de l'Agence d'Urbanisme ainsi que les habitants et acteurs du territoire.

Il s'agit de la première réunion publique du SCoT, document qui devra être un guide pour l'intercommunalité en matière d'aménagement durable. C'est pourquoi la participation de chacun est indispensable pour construire le projet pour le Cœur du Var de demain.

L'engagement de réaliser le SCoT selon une Approche Environnementale de l'Urbanisme, sorte de filtre environnemental a été pris dès le lancement du document ; c'est l'ensemble des décisions prises en matière d'urbanisme qui y seront soumis.

Cet engagement a été reconnu par le Ministère de l'Environnement, du développement durable et de l'aménagement du territoire en juillet 2011, qui a décidé de retenir la candidature du SCoT Cœur du Var pour être « SCoT rural Grenelle ».

Il reste encore beaucoup de travail entre les constats, les objectifs et les orientations d'aménagement, et les enjeux qui vont être présentés aujourd'hui sont nombreux.

## DEBAT AVEC LES PARTICIPANTS

*Les remarques et questions sont classées non par ordre chronologique mais par thème.*

### LA FORET

☛ (Remarque ou question du public) La forêt n'est pas un espace uniquement naturel. Représentant la moitié de la surface du territoire de Cœur du Var et avec un bilan carbone nul, elle présente un potentiel fabuleux en termes d'environnement et de biodiversité mais également de pastoralisme et de tourisme. Or, la communauté de communes n'a pas la mainmise dessus puisqu'elle est le plus souvent privée. Il est important de travailler avec les propriétaires dont la majorité est sensibilisée à la question de la valorisation de la forêt et notamment au potentiel économique qu'elle représente à travers la sylviculture.

➔ (Réponse de la Communauté de Communes, des bureaux d'études ou des élus) Cette remarque a aussi été faite par le centre régional de la propriété forestière et sera bien prise en compte dans le diagnostic inscrivant la forêt tant dans le volet économique que dans le volet biodiversité.

### LES CARRIERES

☛ La présentation précise que le schéma régional des carrières date de septembre 2002 or sa révision a été faite et le nouveau schéma a été publié le 7 mars 2011.

Ce dernier confirme le déficit à venir en termes de matériaux : il manquera 1 300 000 tonnes à l'horizon 2013 et 700 000 tonnes à l'horizon 2019.

A noter que les projets comme la LGV sont à la fois générateur de déblais mais aussi consommateur de matériaux.

Avant, le territoire accueillait de petites carrières. Mais la concentration de l'activité sur de grandes carrières a été imposée (comme sur celle du Revest) entraînant une hausse des nuisances et des trafics. Ainsi, les matériaux de la Durance font 200 km pour rejoindre les Alpes Maritimes ce qui est une aberration.

Il faudrait revenir à de plus petites carrières qui ont moins d'impacts sur l'environnement et s'appuyer sur les voies ferrées existantes comme celle de Carnoules – Gardanne.

Il faudrait identifier les zones à préserver pour le développement des carrières dans les PLU et évoquer ce besoin dans le SCoT.

➔ L'information sur l'actualisation du schéma des carrières est importante. Le SCoT a en effet vocation à regarder et prendre en compte ces schémas. Le diagnostic est un document vivant qui devra intégrer au fur et à mesure les nouvelles données mise à disposition jusqu'à l'arrêt du projet. Le recensement de ces informations date d'il y a un an ce qui peut expliquer le décalage.

Il faudra voir si la question des petites carrières est évoquée dans le nouveau schéma.

La question des transports et notamment de marchandises est importante c'est pourquoi Cœur du Var a décidé d'en faire la cible prioritaire de l'AEU du fait des importants Gaz à Effet de Serre et des nuisances (comme c'est le cas au Revest) que ce secteur entraîne.

## LES DEPLACEMENTS

☛ Il n'y a aucune objection au fait de tracter des wagons de marchandise sur la ligne Carnoules-Gardanne sur laquelle une extension jusqu'à St-Maximin est prévue. En 1974 la ligne n'offrait que deux allers-retours, en 2000 il n'y avait plus qu'un seul aller-retour, aujourd'hui il y en a 8 mais les horaires ne sont pas forcément pertinents. Il faut que le SCoT prenne en compte le développement possible de cette ligne tant pour le transport des passagers que des marchandises.

☛ Sur 162 élèves de 3<sup>ème</sup>, un seul a demandé à rejoindre le lycée de St-Maximin qui propose des filières porteuses du fait de problèmes de transport en commun. Quand le bus de Besse arrive à Brignoles, le bus pour St-Maximin est déjà parti. Cela témoigne des besoins importants en transports en commun pour les lycéens (fréquence, coordination).

☛ Le développement numérique apparaît comme un levier important d'économie de déplacements. Aujourd'hui, il est possible de ne plus se rendre à Toulon pour faire ses achats : Internet permet de tout commander en ligne. Il serait donc important de ne pas oublier d'évoquer cette solution dans le SCoT.

➔ L'aménagement numérique est effectivement une nouvelle thématique du Grenelle intégrée au SCoT. Mais il est difficile de connaître avec précision l'état des réseaux et ce domaine est techniquement assez complexe. Le schéma départemental d'aménagement numérique devrait nous aider à y voir plus clair. La communauté de communes participe aux appels à projet de développement des services numériques mais ces derniers sont liés aux réseaux numériques. Or, il faut une échelle pertinente pour s'adresser aux sociétés qui ne délivrent les informations qu'au compte-goutte

☛ L'idée serait d'accentuer dans un premier temps la formation, l'accessibilité à l'outil notamment auprès des personnes âgées.

## LES DECHETS

☛ Il est indiqué dans la présentation qu'il y aura un doublement de la population d'ici 2030 ; or le centre de traitement du Balançon doit fermer d'ici peu de temps. N'y-a-t-il pas urgence à trouver une solution ?

➔ Il s'agit d'un scénario au fil de l'eau. La communauté de communes travaille sur une solution alternative au Balançon centrée sur le développement de sites axés sur le tri et la valorisation avant enfouissement. Le travail se fait avec les territoires voisins afin de trouver des solutions de stockage et d'incinération. Plusieurs pistes sont lancées : à titre d'exemple les fours de Toulon manquent d'apports de déchets plusieurs mois dans l'année.

☛ Il avait été question de créer une déchetterie à Cabasse ; cette dernière apparaissait comme une substitution au Balançon. Ne faudrait-il pas envisager la création de petits centres de traitement qui seraient moins impactant pour le paysage ? Par ailleurs, il est difficile de comprendre pourquoi, sur cette problématique, le SCoT dépend du schéma départemental de traitement des déchets qui nous échappe par ailleurs.

➔ Le site de Cabasse n'est pris en compte ni dans le PLU de Cabasse ni dans le SCoT. Par ailleurs, la communauté de communes participe à l'élaboration de ce schéma. Des solutions de proximité doivent en effet être trouvées mais il existe un problème de seuil de viabilité de ces installations sur de

petits territoires. La volonté des élus n'est pas de créer de grands équipements mais de les créer à une échelle pertinente en relation avec les territoires voisins.

☛ Chantal Nicolas, adjointe à Cabasse. Le projet de déchetterie a été un sujet douloureux pour Cabasse. Il répondait à la nécessité de trouver des alternatives à la fermeture prochaine du Balançon. Or, le projet a été combattu vigoureusement par l'ensemble de la communauté de communes et a été abandonné.

☛ Franck Gualco, adjoint à Flassans. Le Var est le second département touristique français après Paris. Il serait dommage de gâcher les paysages par ce type d'équipement. On peut également se demander si Cœur du Var a vraiment vocation à accueillir un grand centre de traitement. Enfin, il faut savoir que l'incinération n'est pas une solution finale car elle nécessite toujours de l'enfouissement ensuite. Le schéma départemental des déchets est en cours. Une solution sera proposée.

➔ Claude Ponzio, Président de la Communauté de communes. Un projet de traitement des ordures ménagères de Cœur du Var (15 000 tonnes de déchets) a été étudié par la Communauté de Communes Cœur du Var et présenté au Conseil Général. C'est le seul territoire à avoir fait une proposition aujourd'hui dans le cadre du schéma départemental. Toutefois, il faut savoir que pour qu'une unité de traitement fonctionne, il faut 40 000 tonnes de déchets. Un partenariat doit donc être trouvé avec les territoires limitrophes.

☛ Peut-on avoir des informations complémentaires sur ce projet de traitement ?

☛ Les opérateurs affirment qu'en dessous de 40 000 tonnes ce n'est pas rentable mais il est sans doute possible de le faire ; il est possible que les usagers acceptent un prix plus élevé, c'est à eux de décider, non aux entreprises.

➔ La question des déchets sera notamment traitée dans le cadre du SCoT et fera l'objet de réunion spécifique.

## L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

☛ Il a été question d'agriculture mais la question de maraîchage biologique et d'agriculture raisonnée n'a pas été abordée alors même que c'est une obligation du Grenelle. Il s'agirait, selon ce qui a été dit au cours de la présentation, d'une question politique, les grandes orientations du SCoT étant réglées par les élus. Mais on peut s'interroger sur la politique commune qui est en cours à Cœur du Var. Par exemple, certaines communes ont un agenda 21, d'autres non. Dans le domaine touristique également, on rencontre des difficultés pour travailler de concert sur le territoire avec les offices du tourisme.

➔ Le SCoT est un simple document d'urbanisme. En ce qui concerne l'agriculture biologique, le SCoT dispose de peu d'outils en tant que tels. En revanche, il peut mettre en place les conditions favorables au maintien de l'agriculture mais il faut des leviers d'actions communaux qui agissent concrètement derrière.

☛ Alain Meunier, adjoint au Luc. Les enjeux doivent en effet être soulignés pour ensuite donner la possibilité aux élus d'engager des actions. Cette problématique de l'agriculture n'apparaît pas dans la présentation mais a été traitée dans le cadre de l'analyse plus complète.

## LA RESERVE NATURELLE NATIONALE

☛ Il ne faut pas négliger la contradiction importante que soulève la réserve naturelle nationale mise en place dans la plaine des Maures. Cette dernière entraîne la mort de la profession viticole alors même que le métier a permis de préserver les espaces naturels du territoire depuis de longues années. La décharge a su éviter la réserve mais la viticulture non. Les vignerons n'ont pas le droit à la parole dans les réunions avec l'Etat sur le sujet à la différence des associations environnementales. L'enjeu est très important : si la profession disparaît, cela créera un manque important dans l'activité économique locale.

➔ Effectivement, la viticulture représente un poids important dans l'agriculture et donc l'économie de Cœur du Var. Un document d'objectifs (DOCOB) est en cours d'élaboration qui fixera les règles du jeu à l'intérieur de la réserve. Pour cela, un gestionnaire a été nommé : le Conseil général du Var. La volonté des élus de Cœur du Var est que les espaces naturels accueillent la biodiversité dans son ensemble et pas seulement certaines espèces comme la tortue, et surtout que la mixité des usages sur ces espaces soit préservée car porteuse de complexité et donc favorable à la biodiversité.

➔ La conservatrice de la réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures. L'instauration de la réserve a en effet été subie par beaucoup d'acteurs. La réglementation est fixée par décret mais le Conseil Général du Var en est l'animateur et a à cœur le maintien de l'ensemble des activités. Le plan de gestion est effectivement en cours d'élaboration mais il doit se faire de manière partagée avec l'ensemble des acteurs.

*La conservatrice invite M. De Chevron Villette à le rencontrer après la réunion.*

## L'EAU

☛ Une identification des réserves en eau a-t-elle été faite dans les Maures ?

➔ Chaque commune fait son étude. Un recensement des captages a été fait dans les collines mais il n'y a pas eu de recherches particulières dans les Maures ; une seule commune est concernée, Les Mayons et il semble difficile d'imaginer des ressources importantes dans ce secteur.

☛ Existe-t-il un état des lieux des canaux d'irrigation gravitaires ? Quelle sera la politique du SCoT vis-à-vis du canal de Provence ?

➔ Les canaux d'irrigation concernés par des associations syndicales d'arrosants ont été recensés notamment au regard des potentialités agricoles. A noter que la loi l'interdit seulement si l'eau n'est pas traitée avant son utilisation. Le Canal de Provence aujourd'hui n'apporte que très peu d'eau sur le territoire mais la liaison Verdon-St Cassien qui traverse le territoire dont le but est de sécuriser l'alimentation en eau de l'Ouest du département des Alpes-Maritimes pourra permettre d'engager des discussions

## LES AUTRES PROJETS

☛ Il avait été question de créer un lycée sur Cœur du Var. Le projet est-il toujours d'actualité ?



➔ Il l'est toujours, le terrain ayant été acquis par la Communauté de communes. Mais si la région dit que le projet est possible, le rectorat dit le contraire, arguant du fait qu'il n'y a pas suffisamment d'élèves. Le SCoT devra donc apporter les éléments pour conforter le projet.

## CONCLUSION

Le vice-président de la communauté de communes en charge du SCoT, Gabriel Uvernet, clôt la rencontre soulignant la complexité des enjeux qui sont parfois contradictoires ; ces derniers obligeront à faire des choix, souvent difficiles, mais qui seront toujours faits dans le souci de répondre aux besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain pour que Cœur du Var reste un territoire où il fait bon vivre. Le Vice-président finit en rappelant les outils mis à disposition pour s'informer et s'exprimer tels que le registre et le forum internet. Le diagnostic complet sera par ailleurs disponible sur le site internet prochainement.

La séance se termine à 20h15. Un apéritif est offert par la Communauté de Communes à l'ensemble des participants.